

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 26 AOÛT 2021

Programme de rénovation énergétique ACTEE

La FNCCR lance un appel à projets pour les bâtiments publics culturels

Le 10^{ème} appel à projets ACTEE, dédié aux bâtiments culturels, vient d'être lancé. Il concerne toutes les collectivités à l'échelle nationale. La FNCCR envisage dans ce cadre d'impulser plus de 50 millions d'euros de travaux dans des musées, médiathèques ou salles de spectacle d'ici à 2023.

Lieux de partage de la connaissance et bien souvent patrimoniaux, ces bâtiments requièrent une attention toute particulière en matière de rénovation énergétique. Les porteurs de projets doivent ainsi prendre en considération des enjeux liés à la fréquentation, aux usages, à la conservation des œuvres ainsi qu'à la diversité des typologies de bâtiments pouvant concerner la rénovation d'un ancien château ou d'un cinéma des années 70...

Les établissements publics culturels avec le programme ACTEE

L'appel à projets PEUPLIER vise à répondre aux exigences d'efficacité et de rénovation des bâtiments à usage culturel. Ainsi, en cohérence avec les objectifs du dispositif éco-énergie tertiaire, le programme ACTEE accompagne les projets de rénovation et de réhabilitation des équipements culturels lorsqu'ils concourent à :

- Définir les bonnes pratiques et améliorer les performances énergétiques, en tenant compte, le cas échéant, de la valeur architecturale, technique et culturelle des bâtiments concernés ;
- Maîtriser les charges de fonctionnement ;
- Améliorer les conditions de conservation des œuvres et réalisations ainsi que les conditions d'accueil et le confort des usagers (publics, salariés et artistes) et ce, dans une logique d'efficacité et d'optimisation énergétiques.

Il est à noter qu'en complément des études, des outils de métrologie et de suivi des consommations et des actions engagées en vue de l'optimisation et de la rénovation des bâtiments du secteur culturel, les candidats sont invités à présenter des actions de sensibilisation et de formation à destination des gestionnaires techniques et des équipes dirigeantes.

En effet, les bâtiments du secteur culturel présentent des enjeux spécifiques : l'hygrométrie ou encore la température, constituent par exemple des problématiques fortes pour les musées et pour lesquelles des solutions plus économes en énergie existent.



Il est rappelé que le programme ACTEE ne finance pas les travaux de rénovation mais intervient lors des phases d'ingénierie en amont afin de faciliter le passage à l'acte, l'atteinte et le suivi des performances visées. En moyenne, pour 1 € apporté par ACTEE, les collectivités investissent 10,80 € dans des travaux.

Les bâtiments visés dans le cadre de cet appel à projets sont notamment :

- Les musées ;
- Les espaces de conservation du patrimoine matériel et immatériel ;
- Les théâtres ;
- Les cinémas ;
- Les salles de spectacles / concerts (dont auditoriums, opéras...) ;
- Les conservatoires ;
- Les écoles d'art, d'architecture et assimilées ;
- Les bibliothèques / médiathèques ;
- Les archives ;
- Les maisons de quartier ;
- Les maisons du parc et de l'écologie (généralement présentes au sein des Parcs naturels régionaux) ;
- Les salles des fêtes (dès lors qu'elles accueillent des manifestations culturelles) ;
- Les maisons des jeunes et de la culture.

Pour candidater à l'appel à projets PEUPLIER, RDV sur : www.programme-cee-actee.fr

Clôture des candidatures le 15 novembre 2021.

Contact presse : Alexandre ALLION (06 26 41 64 91 / a.allion@fnccr.asso.fr)



La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR – Territoire d'énergie) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.



Le programme ACTEE s'inscrit dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie avec le soutien du ministère de la Transition écologique. 12 fournisseurs d'énergie contribuent au dispositif :

